



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 10/MFB/DGTCP du 20 OCT. 2025
portant désignation des membres du Comité de Gestion du restaurant
d'entreprise du Trésor Public

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu la décision n° 759/MFB/DGTCP/DSDI du 08 août 2024 portant missions spécifiques dévolues aux mutuelles du Trésor Public ;
- Vu la décision n° 0947/MFB/DGTCP du 21 octobre 2024 portant nominations des Conseillers Techniques du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et fixant leurs attributions ;
- Vu Décision n° /MFB/DGTCP/DSDI du portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de Gestion du restaurant d'entreprise du Trésor Public ;

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Sont désignées au sein du Comité de Gestion du restaurant d'entreprise du Trésor Public, les personnes dont les dans les fonctions et qualités suivent :

✓ **Coordonnateur**

Madame DIGBEU ZIRIGBI PERPETUE épouse BOUA,
Fondé de Pouvoirs à la Paierie Générale du Secteur Parapublic.

✓ **Secrétaire Technique**

Madame NIAMIEN AHOU CHRISTELLE NATHALIE,
Agent au Bureau Central des Etudes.

✓ **Membres**

- Monsieur KOUADIO KONAN EUGENE, Administrateur Général de la Caisse de Retraite complémentaire des Agents du Trésor (CRAT) ;
- Madame BREDJI LARISSA, Directrice Générale de « YOLIN » représentant la Société concessionnaire ;
- Monsieur N'TAKPE DOFFOU RICHARD, Médecin au Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRE ;
- Monsieur NIAGNE MATHURIN, agent à la Paierie Générale des Affaires Economiques, représentant le Collectif des Syndicats du Trésor Public de Côte d'Ivoire (CSTP) ;
- Madame KOUAME AMENAN ANNICK GHISLAINE, Chef de l'Agence ACCD de Treichville, représentant la Fédération des Amicales et Associations du Trésor Public (FATP) ;
- Madame KOUASSI BROU SIMONE, Agent à la Trésorerie Générale Abidjan Centre, représentant le Bureau National des Mutuelles des Services du Trésor (MUDES-TRESOR) ;
- Monsieur GNAGNE AGNES NESTOR, représentant l'Association des Retraités du Trésor Public de Côte d'Ivoire (ARTP-CI) ;
- Monsieur GUEI MAM KONE, représentant l'ARTP-CI.

Article 2 : La présente décision abroge toute disposition antérieure contraire, notamment la décision n° 00515/MEF/DGTCP/DEMO du 21 août 2020, et prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le

20 OCT 2025



AHOSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique

2

Ampliations :

- | | |
|---------------------|----|
| - Tous les services | 1 |
| - Intéressés | 10 |
| - DDA | 1 |

